

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011

Le vingt cinq Juillet deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Loïc RANCHERE, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, Mme Martine GENDRAUX, et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Joël PROUST, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Guillaume GENDRAUX et M. Fabrice MICHELET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et excuse les élus absents retenus pour certains par des soucis de santé, pour d'autres partis en vacances.

Après adoption du compte rendu de la séance du 20 Juin 2011, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle les conditions de la ligne de trésorerie de 500 000 euros, actuellement en cours auprès du Crédit Agricole. Une consultation a été menée auprès des divers organismes bancaires pour envisager sa reconduction à compter du 1er Août 2011.

Les membres de l'assemblée sont informés du refus de la Caisse d'Epargne et de Dexia de réaliser de nouveaux contrats et prennent connaissance des offres du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité, de retenir la mieux disante présentée par le Crédit Mutuel, aux conditions suivantes : Montant : 500 000€, durée : 1an, Taux : Euribor 3 mois +1.10% Mobilisation : réalisation en une fois ou par tranches minimales de 10% à la demande de l'emprunteur, Commission d'engagement : 0.10%, Frais de dossier : 150 €. et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

REMPACEMENT DE LA CHAUDIERE DU CENTRE CULTUREL

Monsieur Joel Proust donne connaissance du résultat de la consultation menée pour le remplacement de la chaudière du centre culturel inscrit dans le programme d'investissements de 2011.

Il rappelle que la chaudière fuel en place depuis 30 ans, alimente les salles par un circuit d'eau et d'air. Avant de revoir totalement le système de chauffage, en même temps que la rénovation complète du site, la commune souhaite donc changer la chaudière pour diminuer la consommation.

Le diagnostic thermique du bâtiment établi par TH2i a été remis aux installateurs qui étaient par ailleurs, invités à faire une visite des lieux avant de faire une offre pour l'enlèvement et l'évacuation de la chaudière actuelle et la fourniture et l'installation d'une chaudière fuel. Les élus évoquent les modalités pratiques de l'enlèvement et de la mise en place.

Il était demandé aux fournisseurs de déterminer la puissance à envisager.

Les critères de sélection retenus étaient les suivants : Prix : 50% - Caractéristiques techniques : 50%

Monsieur Joel Proust donne le résultat de la consultation et commente les propositions reçues de Philippe Menanteau de Chef-Boutonne (79) et de Deschamps Lathus de Chasseneuil (16), chacun ayant présenté plusieurs options. Il ajoute que Monsieur Loïc Bernegoue agent communal compétent en la matière, a été associé à l'étude de ces offres et a pu donner les précisions techniques nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre la mieux disante présentée par Monsieur Philippe Menanteau, pour une chaudière basse température au prix de 12 215.09 €HT.
- prend note de la remarque de M. Loïc Bernegoue qui préconisait le remplacement simultané de la cuve à fioul. En effet, depuis plusieurs années elle présente des problèmes de condensation et sa vétusté pourrait a priori, engendrer des dommages notamment sur les brûleurs de la chaudière neuve.
- décide alors de lancer une consultation pour la fourniture d'une cuve pour laquelle il sera demandé une offre pour chacune des versions, aérienne ou enterrée.

CIMETIERE DE LUSSAIS - ACHAT D'UN COLUMBARIUM

La Commune de CHEF-BOUTONNE souhaite continuer son implantation de columbariums pour ses cimetières. Après le cimetière de Javarzay qui en a 2, le cimetière de Chef-Boutonne qui en a un, il convient donc de répondre à la demande au cimetière de Lussais.

Une consultation a donc été lancée pour l'implantation d'un ensemble en aérien de 12 cases – 2 urnes par case – en marbre lisse, accessibilité 2 faces minimum avec une zone pour y poser des fleurs. La mise en place sera effectuée par le fournisseur, y compris le décapage et la fabrication de la plateforme

Les critères de sélection retenus étaient les suivants :

Prix : 60% - Caractéristiques techniques et esthétiques : 40%

Monsieur le Maire invite les élus à choisir le modèle pour ensuite faire l'analyse chiffrée des 3 propositions reçues de la Marbrerie Pompes Funèbres Geoffroy de Lezay, des Pompes Funèbres Générales de Niort et de la Marbrerie Funéraire Dezafit de Chef- Boutonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur DEZAFIT pour un modèle octogonal, 12 cases, en granit rose Porino représentant un montant de 4 860 € TTC + 100 € pour le décapage du terrain et la fabrication de la plate forme.

PREFABRIQUE DU COMPLEXE SPORTIF JACQUES COURIVAUD REEMPLACEMENT DES FENETRES

Monsieur le Maire passe la parole à Arthur Jones, membre de la commission finances pour présenter ce dossier. Il rappelle le cahier des charges établi pour le remplacement des fenêtres du préfabriqué du complexe sportif « Jacques Courivaud ». Ainsi, il était demandé une offre pour la fourniture de 4 fenêtres PVC 180 x 174.5 avec vitrage 44.2/16/4 avec partie ouvrante à soufflet étant précisé que la pose s'effectuera en régie.

Les critères de sélection retenus étaient les suivants : Prix : 80% - Critères techniques : 20%

Après présentation des 2 offres reçues de l'entreprise Pain Sa de Saint Maixent l'Ecole et de Rullier Distribution SA de Chef-Boutonne et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant que la proposition de l'entreprise Pain Sa n'était pas totalement conforme au cahier des charges, choisit de retenir l'offre de Rullier Distribution SA de Chef-Boutonne pour un montant de 2 790.52 € HT.

Par ailleurs, une provision de 300 € est prévue pour la fourniture d'avancée de toit qu'il conviendra simultanément de remplacer.

CHATEAU DE JAVARZAY - ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de la mise en place d'une rampe d'accès à l'entrée du château de Javarzay, pour les personnes à mobilité réduite tel que présenté par Monsieur Albagnac du Cabinet « Atelier du Trait » de Couhé (86) missionné pour ce dossier à hauteur de 960€ HT.

Afin de ne pas perturber la perception de l'orangerie, la rampe serait installée au droit de l'entrée du pallier de la salle d'exposition. L'ensemble pourrait être conçu avec 6 modules démontables ; la structure acier fers plats et cornières permet la plus grande légèreté et les poutres latérales en bois permettraient de réduire le bruit des pas.

Monsieur le Maire est mandaté pour soumettre ce dossier à l'Architecte des Bâtiments de France.

AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que les documents concernant ce dossier ont été remis à la séance du 25 mai dernier pour laisser à chacun le temps d'étudier la proposition de schéma départementale de coopération intercommunale présentée par Madame la Préfète, régulièrement commentée au gré des divers articles de presse et informations qui en ont découlés.

Monsieur le Maire informe les élus de sa position quant à ce dossier.

Il explique qu'en effet, la réforme territoriale fait beaucoup parler notamment les élus entre eux, avec objectivité et sans aucun clivage politique. Quoi faire ? Ou plus exactement comment faire ? Chaque collectivité doit donner son avis avant le 15 août sur la définition du périmètre proposé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Pour lui, le périmètre qui correspond au Pays Mellois qui est une entité qui existe déjà, ne fait pas débat. Il est cohérent pour l'avenir néanmoins, il convient en 2 ans de s'accorder sur les compétences. Que va-t-il être fait en commun ? Car la vraie question est bien celle-là.

Quelles compétences vont-elles être prises alors que nos communautés de communes actuelles ont un passé différent, des histoires différentes.

La plus grosse difficulté résidera dans les compétences qui ne seront pas prises dans cette grande communauté. Cela peut engendrer une « remunicipalisation » de compétences actuellement portées par Cœur du Poitou. La compétence des affaires scolaires, qui est une réussite depuis 15 ans, fait partie des principales compétences en jeu. Certaines autres communautés ne veulent pas qu'elle soit intégrée dans la communauté du Pays Mellois.

C'est pour cette raison qu'il pense, qu'il convient aujourd'hui de penser au projet commun, en même temps que le périmètre. La réponse définitive n'interviendra qu'en juin 2013 et de ce fait, différer le « oui » semble la meilleure des manières pour peser sur les orientations (compétences, gouvernance).

Il rappelle qu'une majorité d'élus de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou est sur la même position puisque 29 élus se sont prononcés sur une délibération allant en ce sens, contre 7 et 1 abstention.

Les élus interviennent et le débat est riche en réactions. L'idée générale est que la réforme est inéluctable mais la crainte est de voir les services de proximité s'éloigner du citoyen, la professionnalisation du rôle de l' élu, l'organisation de « la gouvernance » qui réduira probablement le pouvoir des petites collectivités dont la représentativité sera limitée.....

Ainsi eu égard à tous ces commentaires, sur proposition du Maire, les élus à l'unanimité décident de calquer la délibération du conseil municipal sur celle de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et la décision du conseil municipal est donc rédigée en ces termes :

Suite aux différents débats en conseil communautaire, suite à la réunion d'information à l'initiative de Madame la Préfète, à destination de tous les élus du Mellois le 29 juin 2011 à Celles sur Belle, suite à la décision prise en comité syndical du Pays Mellois le 6 juillet 2011, après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, et après avoir fait les constats suivants :

- un consensus global sur les objectifs de la loi concernant l'intercommunalité et le développement local ;
- une hétérogénéité des propositions des préfets d'un département à l'autre. En privilégiant des grandes communautés, la proposition des Deux Sèvres préserve un équilibre entre le rural et l'urbain ;

- la problématique des compétences notamment scolaire et sociale avec un risque, si la compétence n'est pas exercée à l'échelon communautaire, de la voir revenir dans les compétences communales ;
- la concomitance de la réforme territoriale et de la réforme fiscale qui rend difficile, à ce jour, l'étude d'impact financier et fiscal des propositions. Les services préfectoraux ne sont pas aujourd'hui en mesure de fournir aux élus des outils de simulation financière ;
- le délai très court dont dispose les élus pour se prononcer sur des dispositions qui porteront sur les 15 à 20 prochaines années ;

Considérant que

- les délais proposés par la loi ne nous permettent pas de définir le projet, les compétences et les limites de l'intérêt communautaire ;
- la compétence scolaire à laquelle nous sommes très attachés doit trouver une nouvelle forme de « portage » intercommunal aujourd'hui non défini
- les élus communautaires estiment cohérent d'envisager un EPCI à la taille du Pays Mellois, cependant, la validation du périmètre ne peut être dissociée du projet complet ;

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant le regroupement des cinq Communautés de Communes du Pays Mellois (CdC cantonale du Cellois, CdC du Lezayen, CdC Val de Boutonne, CdC du canton de Melle et CdC Cœur du Poitou) tant que les conditions énumérées ci-dessus et ci-dessous ne seront pas satisfaites :

- fixer par la loi, une clause de revoyure obligatoire avant décembre 2015. Cela permettrait aux schémas de distinguer ce qui peut se faire très vite et ce qui mérite un peu de temps pour la maturation des projets complexes en terme de compétences ;
- appliquer, seulement à compter du renouvellement général des conseils municipaux, des règles relatives à la composition du conseil communautaire et du bureau, en cas de fusion de communautés.

AFFILIATION DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE DE SAINT LAURENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DES DEUX SEVRES

Le Maire, informe que le Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont le siège est fixé à La Chapelle Saint Laurent a demandé son affiliation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Il indique que le GCSMS a été créé pour mettre en commun les moyens logistiques, économiques et administratifs de 3 établissements publics (CCAS de La Chapelle St Laurent, CCAS de Moncoutant et le SIVU les Abiès à L'Absie, qui emploient globalement 180 agents) qui ont pour vocation l'hébergement des personnes âgées et dépendantes. Il emploie à ce jour 5 agents.

Ce type de structure n'étant pas visé dans la liste des collectivités et établissements publics devant être obligatoirement affiliés au Centre de gestion, fixée par le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, cette affiliation ne peut s'effectuer qu'à titre facultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 abstention, décide d'accepter l'affiliation du Groupement de coopération sociale et médico-sociale de La Chapelle Saint Laurent au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

RAPPORT D'ACTIVITES 2010 - EDF

Monsieur le Maire souligne quelques renseignements importants figurant sur le document remis à chaque élu.

- 1329 client : +1.4%
- Energie acheminée : 14 376 923 kWh (-2.3%)
- Les clients de concession au tarif réglementé : 1298 abonnements (+1%) - énergie vendue : 13823451 kWh (+3.4%)
- Le réseau :
longueur totale aérien BT : 20151 m - souterrain 9 781m (+34.4% non intégré les travaux de l'avenue centrale) –
longueur totale aérien HTA : 17 520 m - souterrain 9 176 km
- Nombre de poste HTA/BT : 30

Ce rapport d'activité ne suscite aucune remarque particulière.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

indique que le Centre Communal d'Action Sociale réuni le 11 juillet dernier a validé le projet de futur EHPAD sur le terrain acheté à Monsieur et Madame Moreau Route de Sauzé Vaussais.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

témoigne de la réussite des deux concours ; concours photos et concours des maisons fleuries pour lesquelles le jury fera un deuxième passage avant de se déterminer.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- donne le compte rendu des diverses animations : l'étape du Tour des Deux-Sèvres qui a eu lieu à Chef-Boutonne le 16 juillet malheureusement contrariée par la pluie, la journée du 14 juillet avec les jeux gonflables très appréciés par les enfants et un très beau feu d'artifice
- annonce les animations du mois d'août : concert à l'Eglise Saint Chartier le 02.08 (Monsieur Arthur Jones souligne et regrette qu'il ait lieu simultanément avec l'animation des Nuits Romanes à Tillou)
- organisation de l'édition 2011 des jeux intercommunes de Sauzé Vaussais dont le thème est cette année, « l'Anniversaire ».

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse le bilan des travaux en cours, indique que les travaux d'aménagement de la bibliothèque se terminent. La réouverture est programmée le 06 Août 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 00 :

- Consultation locale pour la rénovation ou pas de l'Eglise Notre Dame :

Sur proposition de Monsieur le Maire, confortée par diverses remarques quant à la formulation de la question soumise au vote de la population, le Conseil Municipal souhaitant que les habitants se considèrent totalement libres de se positionner quant à ce projet, libelle la question ainsi :

« *Compte tenu des éléments présentés ci-dessus (expliquant le contexte), souhaitez-vous que la commune de Chef-Boutonne procède à la rénovation de cet édifice ?* »

Monsieur le Maire transmet la demande des représentants de l'« association Haute Boutonne » pour l'insertion d'un texte au verso du document rédigé par la commune. Pour sa part, il juge que cette intervention peut être justifiée.

Après en avoir débattu considérant qu'il convient d'être tout à fait neutre, le Conseil Municipal s'est prononcé ainsi : 7 contre, 7 abstentions, 3 oui. Il est rappelé que cette consultation sera organisée comme une élection officielle.

- La réception des travaux de l'avenue a eu lieu mercredi 20 Juillet 2011. Quelques points seront résolus dans les meilleurs délais.

- Le comptage des véhicules sur l'avenue Auguste Gaud est programmé au cours des 15ers jours de septembre.

- Après l'audition de 4 architectes, le Siggec a confié la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie à Monsieur Trocmé de l'Atelier du trait.

- Compte tenu des conditions climatiques, le terrain d'honneur va être décompacté et défeutré pour le remettre en état.

- Les élus, l'association CAII et l'association des Amis du Château de Javarzay, Chloe Boissinot étudiante qui a travaillé sur la promotion du site, et les agents communaux sont invités au lancement de la visite audioguidée aux abords du château, samedi 30 juillet 2011 à 11 heures 00.

- Monsieur le Maire souhaite réagir à la lettre n° 6 de l'association « Chef Boutonne Alternative » distribuée récemment :

- *article sur les travaux de l'avenue dans lequel il est « regretté un manque de réelle concertation en amont » et « les réclamations des commerçants concernant le stationnement et l'accès à leur commerce »* : Monsieur le Maire précise qu'il a été organisé une réunion publique, qu'un temps privilégié leur a été consacré après cette réunion, qu'ils ont été reçus individuellement plusieurs fois. Il a par ailleurs été proposé aux Délices de Javarzay qui n'ont pu l'organiser, le stationnement d'un camion ambulancier pour la vente de pains et gâteaux sur des parkings voisins.

Le stationnement aux abords de la Boulangerie Vacher a été discuté avec les intéressés qui l'ont validé.

Il est par ailleurs fait état du sens de circulation de l'avenue Auguste Gaud avec une remarque quant « au passage des poids lourds dans l'avenue et aux abords des écoles » : Monsieur le Maire rappelle que le projet de rocade a été écarté et qu'il n'y a pas d'autres solutions. Tout est, bien sûr, mis en œuvre pour minimiser d'éventuels risques et il conviendrait que chaque conducteur soit responsable de son comportement et respectueux des règles de sécurité.

Au paragraphe intitulé « les employés municipaux remplacés par des machines » Monsieur le Maire précise que l'achat d'une nouvelle balayeuse coïncidant avec le départ à la retraite d'un agent a été réfléchi et validé en concertation avec l'équipe des services techniques. Il ajoute que parler de ce qui ne va pas est une possibilité mais il aurait été appréciable que l'action ponctuelle sociale en terme d'emplois pour le désherbage, qui est une réussite, soit soulignée.

Ainsi délibéré le 25 Juillet 2011, en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr